

Collaboration en vue de conserver les paysages transfrontaliers de la région de Big Bend-Río Bravo

Évaluation des incidences à long terme

Résumé – décembre 2021



Aperçu



Région de Big Bend-Río Bravo.

De 2011 à 2015, la Commission de coopération environnementale (CCE) a mené le projet intitulé *Collaboration en vue de conserver les paysages transfrontaliers de la région de Big Bend-Río Bravo*. Ce projet avait pour objectif « la conservation de la diversité biologique unique de la région de Big Bend Río Bravo [BBRB], au Mexique et aux États-Unis, grâce à une base commune de données scientifiques fiables, pour régler les problèmes liés à la résilience des écosystèmes qui font partie de ces paysages en examinant les risques croissants de perte de biodiversité et de dégradation des écosystèmes, et en proposant un modèle de partenariats axé sur des travaux de conservation transfrontaliers dans d'autres domaines » (CCE, 2011).

Pour atteindre cet objectif, en 2011 et en 2012, la CCE a entrepris ce projet en étant motivée par la déclaration présidentielle des États-Unis et du Mexique de mai 2010, qui portait sur la préservation de la région de Big Bend-Río Bravo (Maison-Blanche, 2010). Cette région, qui est riche en ressources naturelles et culturelles, comprend 11 aires protégées interconnectées situées sur des terres publiques et privées (CCE, 2014a). Le projet visait à conserver la diversité biologique unique de cette région, qui chevauche la frontière américano-mexicaine, en examinant sa vulnérabilité croissante face à la dégradation des écosystèmes et, du fait même, à la perte de biodiversité.

À la lumière de la réussite que le projet a connue, la CCE a mis en œuvre un projet de suivi du même nom en 2013, d'une durée de deux ans (la 2^e phase), en vue de renforcer non seulement la salubrité et la résilience des écosystèmes transfrontaliers, mais aussi celles des collectivités de la région de BBRB. Pour y parvenir, il était prévu de restaurer les habitats et de rétablir leur connectivité afin de renforcer la résilience aux changements climatiques des écosystèmes communs aux deux pays.

Aujourd'hui, six ans après la fin du projet, la CCE procède à la présente évaluation du rendement afin d'évaluer les réalisations ayant découlé du projet et de déterminer les aspects qui auraient pu être améliorés ou gérés plus efficacement.

Méthode d'évaluation

L'évaluation consiste à comparer les réalisations escomptées dans le cadre des deux phases du projet par rapport aux activités auxquelles ces phases ont donné lieu. Le tableau ci-dessous présente les réalisations escomptées dans chacune des phases :

1^{RE} PHASE DU PROJET (2011-2012)

Réalisation environnementale : L'amélioration du fonctionnement des écosystèmes et de la résilience d'une section de 400 kilomètres du Rio Grande-Río Bravo (d'Ojinaga [Chihuahua], au Mexique, et de Presidio [Texas], aux États-Unis, jusqu'au réservoir d'Amistad), et des prairies du désert de Chihuahua dans la région de BBRB. Les objectifs visés d'ici 2015 sont les suivants :

1. Mener des projets de restauration et de réhabilitation des cours d'eau afin d'améliorer et de préserver les habitats et la biodiversité.
2. Doubler la longueur de la section du Rio Grande-Río Bravo constituant un habitat riverain qu'il est prévu de traiter afin d'éliminer la végétation envahissante et d'augmenter de 50 % le nombre d'espèces végétales indigènes dans les zones traitées.
3. Améliorer la biodiversité des habitats riverains et aquatiques.
4. Améliorer l'état d'une espèce menacée, le mené d'argent du Rio Grande.
5. Faire appel à d'autres propriétaires fonciers pour restaurer les prairies.
6. Renforcer la résilience économique et l'hygiène du milieu dans les collectivités rurales tout en protégeant les écosystèmes, et ce, en sollicitant la participation des citoyens aux efforts binationaux de conservation.

2^E PHASE DU PROJET (2013-2014)

Objectifs à court terme (à mi-chemin du projet, 2013-2014)

1. Constituer un réseau nord-américain de projets de conservation transfrontaliers menés par des intervenants issus d'organismes fédéraux et étatiques de gestion des terres, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universités, d'organismes communautaires, d'entreprises et de collectivités riveraines et limitrophes, ainsi que par des propriétaires fonciers.
2. Échanger de l'information à propos de la conservation et de la planification d'une gestion adaptative des changements climatiques.
3. Exécuter la première phase de planification d'une gestion adaptative des changements climatiques dans la région de BBRB.

Objectifs à plus long terme (d'ici la fin du projet)

1. **Renforcer** les capacités régionales et trilatérales, et les connaissances en gestion adaptative et en restauration des écosystèmes au profit des populations et des espèces indigènes face aux changements climatiques et à d'autres catalyseurs de changements écosystémiques à grande échelle.
2. Prendre des mesures de conservation, de surveillance et de restauration des écosystèmes dégradés, et mener des activités d'éducation et de sensibilisation auprès des propriétaires fonciers, des visiteurs de parcs, du public et d'autres partenaires dans la région.

Réalizations environnementales visées à plus long terme (après le projet)

1. Le **renforcement**, à l'échelle régionale et trilatérale, de la capacité de pratiquer une gestion adaptative binationale et coordonnée en vue d'améliorer la salubrité et la résilience des écosystèmes et des collectivités, compte tenu des changements climatiques et d'autres catalyseurs de changement.
2. L'**amélioration** de l'état des cibles en matière de conservation (espèces et processus physiques) établi dans le cadre de l'évaluation de la conservation de la région de BBRB.
3. Le **renforcement** de la résilience des écosystèmes et des collectivités situés au sein et en dehors de la région de BBRB.
4. L'**amélioration** des connaissances du public et des visiteurs au sujet de la connectivité et du soutien que nécessitent les aires protégées et les autres écosystèmes de la région, ainsi que de leur conservation.
5. La **diminution** de la dépendance des collectivités locales à l'égard des activités économiques non durables dans la région de BBRB.

L'évaluation a également trait à l'incidence qu'aura le projet sur la région de BBRB au cours des années qui suivront sa conclusion. En outre, elle vise à tirer des enseignements et à formuler des recommandations sur la manière d'accroître l'efficacité des futures interventions.

La méthode d'évaluation se fonde sur une approche à la fois qualitative, descriptive et interprétative afin de recueillir, de connaître et de regrouper l'information. Au terme d'une revue de la documentation connexe, la démarche a consisté à mener 47 entrevues dans le but de connaître le point de vue des principaux participants. La comparaison des avis et des renseignements recueillis grâce aux diverses entrevues a permis de s'assurer qu'ils étaient réalistes et fiables. L'évaluation du projet s'est déroulée dans le respect des normes d'éthique les plus strictes et en étroite collaboration avec le Secrétariat de la CCE, dans l'esprit des lignes directrices et des attentes de cette dernière (CCE, 2014c).



Charlie Llewellyn

Monts Chinati, Texas.



Raymond Skiles

Llano las Amapolas, Chihuahua.



Catherine Hallmich

Ville de Boquillas, Coahuila.



Catherine Hallmich

Río Bravo.

PRINCIPALES OBSERVATIONS

La coordination et la coopération binationales ont donné d'excellents résultats

Le projet a favorisé la collaboration binationale en vue de définir des enjeux et des objectifs communs afin que la région soit perçue comme un seul et unique corridor d'aires protégées. Il a permis de réactiver et d'améliorer les échanges techniques entre les équipes chargées de la conservation des deux côtés de la frontière, ce qui a donné lieu à une approche collaborative et intégrée de gestion des écosystèmes dans la région. Le projet a généré des avantages allant au-delà de la conservation, par exemple l'instauration d'un climat de confiance, l'établissement de liens d'amitié et de relations, et la création de débouchés économiques axés sur le développement durable.

La gestion adaptative a permis d'obtenir des résultats en matière de conservation

La continuité de la gestion adaptative a permis de choisir et de personnaliser des techniques de restauration écologique et de surveillance sur le terrain afin de répondre aux besoins du projet. Celui-ci a donné lieu au déploiement d'efforts fructueux sur le plan de la restauration écologique grâce à des mesures de lutte contre les espèces envahissantes, à la reforestation et à la gestion des incendies dans les écosystèmes riverains et les prairies. Par ailleurs, le projet a permis de poursuivre de précédentes activités de conservation, ce qui a multiplié les possibilités d'atteindre l'objectif visé.



Marijke Ijsendoorn-Kuipers

Mouflon d'Amérique.

Le renforcement de la recherche et des capacités

L'exécution d'activités de promotion de la recherche et de la collecte de données scientifiques a visé à remédier à la vulnérabilité de la région face à la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes. Les publications liées au projet (CCE, 2014a; CCE, 2014b) continuent de servir de fondement aux activités et à la recherche menées dans la région. Le renforcement des capacités a eu d'importants bienfaits dans différents domaines et à différents niveaux; par exemple chez les intervenants locaux (dont les collectivités) dans les domaines de la restauration écologique et de l'écotourisme.

Le rendement du projet est jugé « relativement satisfaisant »

L'évaluation de l'exécution du projet et de ses incidences à long terme a révélé certains écueils. Par exemple, dans le cadre des activités de réhabilitation et de restauration des cours d'eau visant à améliorer et à préserver l'habitat et la biodiversité, il a fallu annuler un cours sur ce type de restauration donné par la *Big Bend-Río Bravo Conservation Cooperative* (BBRBCC, Coopérative pour la conservation de la région de Big Bend-Río Bravo). Par ailleurs, dans certains cas, la qualité de l'exécution ne répondait pas aux attentes. Par exemple, les objectifs visés (voir le tableau ci-dessus) n'ont pas tous été atteints pour ce qui est du volet « écotourisme ». Néanmoins, le projet a jeté les bases de futures activités destinées à obtenir les résultats escomptés, et avant la pandémie, le nombre de visiteurs dans la région BBRB en provenance des États-Unis a augmenté.

La capacité institutionnelle de la CCE à mener à bien le projet

Le projet répondait à l'objectif institutionnel suivant de la CCE : « Faire en sorte que de nombreux organismes et partenaires collaborent à une meilleure gestion des paysages terrestres et marins et des bassins hydrographiques transfrontaliers » (CCE, 2010). En facilitant la communication des réalisations, des enseignements et des recommandations à long terme pour les projets à venir, la CCE pourrait inciter des intervenants qui ont des aires protégées en commun ailleurs dans le monde à déployer des efforts similaires.

POSSIBILITÉS ET ENSEIGNEMENTS

L'établissement d'objectifs réalistes et mesurables, d'une base de référence, et d'un système de suivi et d'évaluation afin de mesurer les progrès réalisés aurait pu renforcer l'exécution du projet. Il aurait en outre fallu prévoir une stratégie de sortie afin de garantir la viabilité des activités entreprises.

Le langage utilisé a été perçu comme limitant l'échange et la comparaison de l'information. Les échanges lors de rencontres en personne étaient cruciaux.

La participation de collaborateurs aux premiers stades du processus a facilité la mise en œuvre du projet et permis d'instaurer un climat de confiance et de tisser des liens.

L'inclusion d'autres secteurs, par exemple l'agriculture, aurait été favorable aux activités liées au projet et aux résultats obtenus. Il aurait par ailleurs été bénéfique de faire participer des organismes étatiques et des administrations municipales et locales des deux côtés de la frontière.

La participation des propriétaires fonciers s'est avérée difficile. Le document ayant trait à l'évaluation des activités de conservation décrit leur participation au projet.

Le fait de faire appel à des entreprises d'expérience pour aider les collectivités locales peut dynamiser l'écotourisme. Il est important d'expliquer clairement aux collectivités les objectifs qu'elles peuvent atteindre afin de ne pas leur donner de faux espoirs à propos des débouchés commerciaux en matière d'écotourisme.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RÉUSSITE DU PROJET

1. Grâce à sa portée régionale et à son approche ascendante, le projet a séduit un très grand nombre de partenaires.
2. L'approbation et l'engagement de politiciens de haut niveau dans les deux pays ont largement contribué à son succès.
3. Le comité directeur du projet et le personnel du Secrétariat ont prouvé qu'ils maîtrisaient adéquatement la gestion adaptative.

RECOMMANDATIONS

Dans le cadre des projets, il faudrait établir des délais adaptés aux conditions sur le terrain. Cela inclut les distances, l'accès aux propriétés privées et les permis associés à certaines activités menées à la frontière.

Il faudrait améliorer la collecte, la systématisation et la normalisation des données géographiques recueillies des deux côtés de la frontière afin de faciliter la collaboration et la comparaison des résultats. Il faudrait produire les rapports dans les deux langues (en anglais et en espagnol) en évitant d'utiliser un langage technique.

Il faudrait tenir à jour un site Web, même au terme du projet, qui présenterait ses résultats et des études connexes, car cela devrait faciliter la coordination et la collaboration ultérieures. L'accès gratuit à cette information pourrait faciliter l'évaluation du projet, mais aussi la mise en œuvre d'un projet à plus grande échelle ou de projets similaires.

Les futures activités devraient inclure la question des flux environnementaux. Le document ayant trait à l'évaluation des activités de conservation formule des recommandations et précise les besoins en recherche à l'égard de cet important corridor.

Les collectivités devraient participer davantage aux efforts de conservation grâce à des activités de sensibilisation et d'éducation, dans le cadre desquelles il faudrait continuer à déterminer les possibilités et les défis pour la région, notamment sur les plans réglementaire, légal et/ou politique.

Les efforts visant à rétablir l'intégrité des aires protégées et à surveiller les paysages à long terme revêtent la plus haute importance. De plus, il ne faudrait pas fonder sur une seule espèce l'ordre de priorité accordé aux aires protégées.

Il faut améliorer et multiplier les infrastructures d'écotourisme dans l'esprit de la réglementation des activités menées au sein des aires protégées, étant donné qu'elles offrent un fort potentiel en matière d'écotourisme. Les sites historiques et culturels devraient être associés à l'écotourisme.

RÉFÉRENCES

CCE. *Plan stratégique de la Commission de coopération environnementale pour 2010 à 2015*, document 10115, Montréal (Québec), Commission de coopération environnementale, p. 19, 2010.

CCE. *Plan opérationnel de la Commission de coopération environnementale pour 2011 et 2012*, document 16099, Montréal (Québec), Commission de coopération environnementale, p. 149, 2011.

CCE. *Conservation Assessment for the Big Bend-Río Bravo Region: A Binational Collaborative Approach to Conservation* (en anglais seulement), Montréal (Québec), Commission de coopération environnementale, p. 106, 2014a.

CCE. *A Proposal for Developing Desired Future Conditions for the Big Bend Reach of the Rio Grande* (en anglais seulement), Montréal (Québec), Commission de coopération environnementale, p. 50, 2014b.

CCE. *Guide relatif à l'acquisition de services de consultation*, Montréal (Québec), Commission de coopération environnementale, p. 36, 2014c.

Maison-Blanche. « **Joint Statement from President Barack Obama and President Felipe Calderón** », Office of the Press Secretary, 2010, consulté le 22 décembre 2021.



COMMISSION FOR
ENVIRONMENTAL
COOPERATION

COMISIÓN PARA
LA COOPERACIÓN
AMBIENTAL

COMMISSION
DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE